



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Élections
professionnelles
Fonction publique

TOUT COMPRENDRE

SUR LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

Agents contractuels

La commission consultative paritaire

La CCP rend **un avis** pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels, notamment



De manière systématique en cas :

- de non-renouvellement du contrat des agents investis d'un mandat syndical
- d'un licenciement intervenant postérieurement à la période d'essai
- de sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire des fonctions



À la demande de l'agent pour :

- les refus d'exercice du temps partiel
- les refus des demandes de certains congés spécifiques
- les refus des demandes de télétravail
- les demandes de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel
- etc.

Pour choisir mes représentants syndicaux, je vote entre le 3 et le 10 décembre 2026